



MARTINE
BERTHET

Madame Catherine Vautrin
Ministre du Travail, de la Santé et des
Solidarités
127, Rue de Grenelle
75007 PARIS 07

Albertville, le 06 mai 2024

SENATRICE DE LA
SAVOIE

Nos réfs : MB/TG

*Membre de la
Commission des
Affaires Économiques*

*Membre de l'Office
Parlementaire
d'Évaluation des
Choix Scientifiques et
Technologiques*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE DE
LA SAVOIE

Canton Albertville I

*Présidente de la 5^{ème}
Commission*

ANETT

Vice-Présidente

Madame la Ministre,

Je suis interpellée au sujet du nouvel avenant qui lie les Masseurs-Kinésithérapeutes à la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie.

En effet, si la profession obtient une revalorisation correspondante à une augmentation de 2,8 % sur les actes, celle-ci ne permet pas de compenser le taux d'inflation en France depuis 2023. D'autres augmentations sont prévues entre 2025 et 2027 mais elles ne s'appliqueront pas à l'ensemble des nouvelles cotations. Par ailleurs, l'indemnité de déplacement établie entre 2,50 et 4 euros ne correspond pas au montant des frais engendrés par les déplacements en territoire rural.

D'autre part, je tiens à vous alerter sur les contraintes imposées aux Masseurs-Kinésithérapeutes pour leur installation. Celles-ci se durcissent et ne sont pas en adéquation avec les besoins croissants en praticiens dans nos communes, du fait notamment du vieillissement de la population. L'augmentation du zonage du territoire non prioritaire a pour conséquence d'obliger le départ d'un praticien pour l'installation d'un kinésithérapeute conventionné. Les futurs diplômés devront eux, pour être conventionnés, exercer deux ans dans une zone dite « sous-dotée » ou « très sous-dotée ».

Concernant les communes nouvelles, le zonage s'en trouve déséquilibré. Les communes considérées comme « sous-dotées » se voient associées à d'autres dites « surdotées », et ne peuvent alors bénéficier de praticien supplémentaire pour faire face aux besoins des habitants, qui sont parfois dans l'incapacité de faire plusieurs kilomètres pour accéder aux soins. J'en ai un exemple très marquant dans mon département.